



Actualisation en droit des sociétés

Animée par **Claude PENHOAT**
La participation à la formation est de :
324 € TTC Tarif INTRA
456 € TTC Tarif SUP'EXPERTISE

Le mardi 27 février 2024
de 9h00 à 17h30
Chez **TERRA GESTION**
259 Rue Pierre et Marie Curie – Parc d'activités
77000 VAUX-LE-PENIL

PRÉAMBULE

Cette formation permet de faire le point sur l'actualité juridique et de mesurer l'impact des nouveautés sur la pratique professionnelle.

QUESTIONS TRAITÉES

NOUVEAUTES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES :

- Loi du 14 février 2022, décrets du 28 avril 2022, 12 mai 2022, etc.
 - Nouveau statut de l'entrepreneur individuel
- Autres nouveautés 2022/2023 et dispositions antérieures précisées en 2022/2023
Lois ordonnances, décrets, arrêtés (et réponses ministérielles)
 - Ordonnance du 8 février 2023 (SEL)

JURISPRUDENCE 2022/2023 :

NOTAMMENT :

- **SARL**
 - Rémunérations des gérants
 - Pouvoirs des gérants
 - Révocation du gérant de SARL
 - Suspension préalable des fonctions préalables à la révocation
 - Pluralité des gérants : faute de gestion d'un gérant
 - Convention de compte courant avec un associé
 - Gérant de fait
 - Exclusion d'un associé (SELARL)
 - Transformation de la SARL
- **Sociétés par actions**
- **SAS**
 - Durée du mandat du président
 - Rémunération du Président (augmentation)
 - Révocation du président : primauté des statuts
 - Pactes d'associés conclu pour la durée de la société
 - Calcul de la majorité (limite statutaire)
 - Exclusion d'un associé
 - Réduction du capital à zéro et augmentation de capital
 - Cumul d'un mandat avec un contrat de travail
 - Refus d'agrément et engagement de rachat
- **Divers**
 - Non dépôt des comptes au greffe
 - Apports de biens communs
 - Faute inexcusable du dirigeant
 - Unanimité des associés dans une SCI (vote de tous les associés)
 - SCI (caution donnée)
 - Associations
 - Déclaration d'insaisissabilité
 - Déclaration de cessation des paiements
 - Responsabilité des dirigeants (comblement de passif, faillite personnelle).

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

APPROCHE PEDAGOGIQUE

- Débat
- Exposé
- Echanges d'expérience

INFORMATIONS PARTICULIÈRES

Nous recommandons au participant de maîtriser les fondamentaux du droit des sociétés.

Qualification des formateurs

Les formateurs sont des professionnels sélectionnés pour leur maîtrise du sujet enseigné et leur expérience pratique afin de proposer une approche pragmatique et concrète des sujets traités.

Moyens matériels

Salles de formation disposant des matériels pédagogiques et techniques nécessaires (paperboard, vidéoprojecteur, visioconférence, ...) au bon déroulement de la formation.

Moyens d'évaluation de l'atteinte des objectifs

Questionnaire de validation des acquis.

Moyens de suivi de l'exécution de l'action

Feuille de présence signée par les participants ou rapport de connexion si classe virtuelle.

Conditions d'accueil des personnes en situation de handicap

L'ensemble de nos formations sont accessibles aux PSH. Contactez-nous pour aménager la prestation de formation.